



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5913^e séance, le 16 juin 2008, la question intitulée « La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus énergiques les attaques menées par des groupes armés tchadiens depuis le 11 juin 2008.

Le Conseil condamne toute tentative de déstabilisation par la force et redit son attachement à la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Tchad. Il exige des groupes armés qu'ils mettent immédiatement fin à la violence et engage toutes les parties à respecter l'Accord de Syrte du 25 octobre 2007.

Le Conseil demande aux États de la région d'honorer les engagements qu'ils ont souscrits dans l'Accord de Dakar du 13 mars 2008 et les accords antérieurs, et de coopérer en vue de mettre un terme aux activités des groupes armés dans la région et à leurs tentatives de prise du pouvoir par la force.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par la menace que l'activité des groupes armés fait peser directement sur la sécurité de la population civile et le déroulement des opérations humanitaires, et engage toutes les parties à se conformer pleinement aux obligations que leur impose le droit humanitaire international.

Le Conseil appuie sans réserve la Mission des Nations Unies (MINURCAT) et l'opération européenne (EUFOR Tchad-RCA) déployées au Tchad et en République centrafricaine pour assurer la protection des populations civiles vulnérables et faciliter la fourniture d'aide humanitaire, et demande à toutes les parties de garantir la sécurité et la liberté de mouvement de leur personnel et du personnel associé.

Le Conseil encourage les autorités tchadiennes à persévérer à favoriser, dans le respect du cadre constitutionnel, le dialogue politique lancé par l'accord du 13 août 2007.

Le Conseil se tient prêt à examiner les mesures qu'il y aurait lieu de prendre contre les groupes et individus qui menacent la stabilité de la région ou violent le droit humanitaire international. »

